

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 MAI 2009**

L'an deux mil neuf, le mardi dix neuf mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : Messieurs Le Barron, Lallouet, Robillard, Paquet, Duhamel, Armand, Chapron, Durand, Durel, Moncel, Mesdames Imbeaud, Cattané, Lorgerie.

Absents : //

Procuration : de Mme Manoury à Mme Imbeaud
De Mme Le Roux à Mme Lorgerie

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, Mr le Maire demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Devis pour l'aménagement de la cantine
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe, temps non complet, 16h50/35ème pour un besoin occasionnel, en contrat à durée déterminée

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

Devis pour l'aménagement de la cantine :

Mr le Maire expose qu'une étude a été effectuée pour l'aménagement d'un self-service, pour les élèves de la primaire, à la cantine scolaire, en lieu et place de l'installation d'un bâtiment mobile qui nécessite plus de contraintes tant sur le plan de la sécurité et de l'organisation.

Mme Cattané présente une étude d'une société qui propose :

- 1 meuble roulant pour les plateaux et les couverts
- 1 meuble roulant réfrigérant avec réserve
- 1 meuble roulant pour les plats chauds pouvant recevoir 4 bacs
- 1 meuble roulant pour les assiettes

A l'issue de cette présentation, Mr Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'implantation d'un self-service en lieu et place de l'installation d'un bâtiment mobile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Opte pour l'implantation d'un self-service
- Décide l'octroi d'une enveloppe budgétaire de 18 000 € pour ce projet
- Décide de demander d'autres devis

Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe temps non complet pour un besoin occasionnel en contrat à durée déterminée :

Considérant que le bon fonctionnement du service administratif implique le recrutement d'un agent contractuel, Mr le Maire propose :

- De créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à raison de 16.50/35ème hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois
- De rémunérer l'agent au 1^{er} échelon de l'échelle 3

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette création de poste.

Vote du budget lotissement « domaine des tilleuls »

Mr le Maire présente le budget du lotissement « domaine des tilleuls ». Il s'équilibre comme suit :

Dépenses & Recettes de Fonctionnement : 276 400 €
 Dépenses & Recettes d'Investissement : 273 400 €

Le budget ainsi présenté est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Convention Conseil Général du Calvados/Commune concernant la mise à disposition des abribus sur le territoire de la commune :

Mr le Maire expose que cette convention a pour objet de définir les obligations et les prérogatives de la commune et du département en matière d'implantation et d'entretien des abribus. Le Département propose de renouveler cette convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le renouvellement de cette convention
- Autorise le maire à la signer

Restructuration de la station d'épuration : présentation des travaux et du coût

Mr le maire rappelle aux membres que la société SA2E a été choisie pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage (délibération n° 1/2009) en vue d'établir le programme des travaux de restructuration de la station d'épuration, d'élaborer le dossier loi sur l'eau soumis à déclaration et d'aider au choix du maître d'œuvre.

Suite à la définition et à la recherche de plusieurs solutions techniques et financières en fonction des contraintes imposées par les services de l'Etat, le projet proposé est le suivant :

- Unité de traitement à prévoir à horizon 25-30 ans, pour une capacité nominale de 1 700 EH
- Filière de traitement par boues activées
- Rejet en aval de la prise d'eau de l'Orne en commun avec celui de la station d'épuration de St André/Orne. Il sera donc envoyé les eaux traitées sur le site de la station de St André/Orne qui effectuera alors le transfert de l'ensemble des eaux traitées par refoulement en aval de la prise d'eau de l'Orne.

Monsieur le Maire expose la nature et les coûts prévisionnels des travaux à réaliser dans le cadre de ce projet.

Ces travaux se décomposent comme suit :

SOLUTION 1 : Station 1 700 EH avec conduite de rejet en aval prise d'eau de l'Orne commune avec St André/Orne

PRESTATIONS	QUANTITE	UNITE	MONTANTS H.T
Station épuration 1 700 EH	1	F	1 100 000 €
Poste transfert 2x30 m3/h	1	F	40 000 €

Conduite de refoulement	225	ML	13 500 €
Plus value conduite refoulement en encorbellement	30	ML	1 800 €
Conduite de transfert gravitaire chemin & herbage dm 200 mm PVC	210	ML	25 200 €
Forage dirigé dm 200 mm en PEHD	70	ML	21 800 €
Achat de terrain	3 500	M2	7 000 €
Divers & imprévus	1	F	120 050 €
TOTAL			1 329 350 €

SOLUTION 1 (complément) : Participation aux travaux d'investissement conduite de refoulement de la station de St André/Orne vers rejet en aval prise d'eau de l'Orne

PRESTATIONS	QUANTITE	UNITE	MONTANTS H.T
Coût investissement prévisionnel	1	F	240 000 €
Subvention Agence de l'Eau & Conseil Général	1	F	144 000 €
Montant restant à financer	1	F	96 000 €
Quote Part de Feuguerolles Bully	20 %	F	19 200 €

TOTAL OPERATION INVESTISSEMENT	1 348 550 €
---------------------------------------	--------------------

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de demander une étude complémentaire et chiffrée liée au lagunage
- De demander le rejet vers la station de St André/Orne moyennant la participation de la commune de 19 200 € au cas où le programme ainsi présenté serait retenu

Demande d'achat d'une parcelle de terrain par un couple d'administré :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'un couple domicilié sur la Bruyère et qui souhaite faire l'acquisition du terrain appartenant à la commune et jouxtant leur propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cession du terrain aux conditions suivantes :

- Au prix de 50 € le m2 sous réserve de laisser un accès suffisant (6.50 m) à la propriété voisine située à l'arrière de leur propriété
- Dans l'attente de la voirie définitive du lotissement « La Bruyère »
- Le déplacement des réseaux (eau et électricité) sera à la charge des acquéreurs
- Les frais de division parcellaire et les frais de notaire seront également à la charge des acquéreurs

Projet de planning des travaux 2009/2010 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Louvigny (S.I.A.E.P)

Mr le Maire présente le planning des travaux pour la commune :

- 2009 : Rue du Bécquet, 260 m de canalisations
- 2010 : Route de Vieux, 180 m de canalisations

E.R.D.F : convention de passage ligne HTA

Mr Lallouet explique qu'une ligne électrique souterraine doit être posée sur une parcelle appartenant à la commune et qu'il convient de signer une convention avec ERDF. Mr le Maire accepte de signer ladite convention sous réserve du respect du positionnement de la ligne.

Vente de l'ancienne école de Bully :

Mr le Maire rappelle qu'il est dans l'attente de l'estimation du Service des Domaines. Il précise que lorsque la vente sera effective, il faudra supprimer le bureau de vote de Bully. (pour : 14 contre : 1 abstentions: //)

Questions diverses :

Mr Robillard rappelle que l'opération « portes ouvertes » à la station d'épuration aura lieu le samedi 06 juin de 9h30 à 12h00.

Mr le Maire informe qu'une convention avait été signée en février 2007 avec la société Fancelot concernant la vente de la parcelle ZB99 à ladite société. Cette convention étant arrivée à expiration, la société Fancelot en demande la prorogation pour une durée de 2 ans. Le conseil municipal proposera à Fancelot de la proroger d'un an et non de 2 ans.

La séance est levée à 23h45.

Pour extrait conforme en mairie, le 26 mai 2009
Le Maire, Gérard LE BARRON

Affiché le 27/05/09